

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Organisation du travail en paysagisme	Code	EP-G4
Conditions	Maîtrise d'un logiciel de traitement de texte. Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel: Modules EP-Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail» et EP-Q4 «Gestion du personnel et direction de l'équipe».		
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module organisent les travaux de paysagisme à accomplir en se basant sur les objectifs convenus avec leur supérieur et les ressources disponibles. Ils coordonnent et surveillent l'aménagement du chantier et l'exécution des mandats préparés. Ils encadrent et soutiennent l'équipe en collaborant activement lors de l'exécution sur le chantier. À la fin du mandat, ils évaluent le travail avec leur équipe, documentent le résultat et établissent les bases de la facturation et du calcul des coûts réels. Ils évaluent le processus de suivi des mandats, identifient des possibilités d'optimisation et procèdent à des améliorations ciblées ou soumettent des propositions à leur supérieur.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les sources d'information utiles ainsi que les partenaires pour l'exécution du travail. Procéder à la collecte d'information et à l'évaluation. 2. Décrire des installations de chantier/de postes de travail nécessaires et déterminer les besoins en espace. 3. Identifier et décrire une réalisation de travaux optimale adaptée à la situation. 4. Décrire et juger des variantes d'exécution. Évaluer et comparer leur rentabilité. 5. Décrire des situations menant à des interruptions de travail ou des retards. Concevoir des contre-mesures et des alternatives appropriées. 6. Identifier les besoins du processus de travail en personnel, en matériaux et en machines. Organiser la disponibilité. 7. Mettre en place des programmes de travail pour les collaborateurs et les représentants. 8. Effectuer le contrôle des matériaux et concevoir leur stockage. 9. Déterminer et décrire le tri des matériaux à éliminer ainsi que leur élimination. 10. Identifier les risques liés à la situation. Prendre, coordonner et contrôler des mesures de protection adaptées. 11. Mettre en place la sécurité et la signalisation du poste de travail/du chantier conformément aux prescriptions légales. 12. Utiliser différents moyens auxiliaires pour documenter les travaux effectués. 13. Sur place et au début des travaux, informer le client et, le cas échéant, les riverains de la gêne causée dans le périmètre du chantier et convenir avec eux des mesures à prendre. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	30
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans